

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

EUROCOPTER

Hélicoptères AS 332

Boulons à œil de levier de pas moyen rotor principal

1. MATERIELS CONCERNES :

Hélicoptères AS 332 C, C1, L et L1 équipés de boulons à œil montés sur les leviers de pas moyen rotor principal dont les roulements ont été montés avant le 1^{er} septembre 1997, ainsi que les leviers de pas équipés et/ou montés sur ensemble manchon fusée détenus en rechange et livrés avant le 1^{er} septembre 1997.

2. RAISON :

Cette Consigne de Navigabilité fait suite à la dégradation d'un roulement de l'axe de boulon à œil ayant provoqué d'importantes vibrations en vol.

La Révision 1 de cette Consigne de Navigabilité a pour but de remplacer le téléx service par le Bulletin Service, sans modification des actions requises ou délais d'application.

3. ACTIONS REQUISES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à partir de la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente Consigne de Navigabilité.

3.1. Effectuer les actions de contrôle décrites dans le mode opératoire objet du paragraphe CC du Service Bulletin EUROCOPTER AS 332 n° 01.00.52 en référence :

3.1.1. Une fois dans les 50 heures de fonctionnement, pour les boulons à œil montés sur des leviers de pas avionnés dont les roulements ont été montés avant le 1^{er} septembre 1997 et totalisant moins de 500 heures de fonctionnement à la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente Consigne de Navigabilité.

3.1.2. Avant installation sur appareil, pour les leviers de pas équipés et/ou montés sur ensemble manchon fusée détenus en rechange, et livrés avant le 1^{er} septembre 1997.

3.2. Conformément aux directives du § C.C. du SB en référence, déposer les roulements dans les deux cas suivants :

3.2.1. Si la graisse évacuée a une couleur noirâtre ou/et est chargée de particules métalliques.

3.2.2. Si le couple de rotation du boulon à œil est supérieur à 30000 millimètres grammes.

.../...

n/DJ

Date : 09/02/2000

EUROCOPTER
Hélicoptères AS 332

1997-174-063(A) R1

REF. : Service Bulletin EUROCOPTER AS 332 n° 01.00.52.

La présente Révision 1 remplace la Consigne de Navigabilité 97-174-063(AB) du 01/08/1997.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

**CN originale : Dès réception de la Consigne de
Navigabilité télégraphique du 01 AOUT 1997**

Révision 1 : 19 FEVRIER 2000